

PREFACE

Il n'est pas fréquent qu'un étudiant en master publie un livre ! L'ouvrage que propose M. Loubaris prouve que son auteur n'est pas un étudiant, si l'on ose dire, ordinaire. Les études qu'il entreprend actuellement ne sont pour lui qu'un moyen de s'enrichir de connaissances dans un domaine des plus éloignés de celui dans lequel il s'est déjà spécialisé.

Docteur d'Etat en sciences pharmaceutiques et pharmacien établi depuis bien longtemps, il aurait pu tout naturellement se faire une raison de demeurer à l'intérieur d'une sphère dont l'utilité pour la société n'a nullement besoin d'être expliquée ou même présentée. Mais, avide de connaissance et de savoir, il a préféré s'instruire dans le domaine des sciences juridiques et de la science politique. Et voilà que ne se contentant pas de diplômes, il propose au public une réflexion sur un thème extrêmement intéressant et qui requiert courage et modestie.

Le titre du livre, « Du politique et du constitutionnalisme dans la raison islamique », annonce le dessein de l'auteur. Il se propose de mettre en évidence le lien entre les idées qui gravitent au sein de l'univers de la science politique que tous les auteurs anciens et contemporains ont forgées et l'apport des auteurs musulmans à l'édification de l'institution califienne et des concepts liés au pouvoir en Islam.

Loin d'être minime, l'entreprise semble une gageure tant par la rareté de la matière nécessaire à sa réalisation que par la profondeur du travail et de la réflexion qu'elle implique. La plupart des manuels et traités de science politique font pour ainsi dire l'impasse sur le pouvoir et les institutions politiques en Islam. Y trouver donc des éléments pour une recherche relèverait de l'incertitude !

Sans doute revenait-il aux auteurs musulmans eux-mêmes d'en parler. Mais même si ceux-ci l'ont bien fait à travers des écrits à la marque indélébile, il n'en reste pas moins vrai que dans la plupart des ouvrages, ils ne sont cités que comme simples contributeurs sans approfondissement aucun de leur apport alors qu'une grande partie de leur pensée a souvent servi de base aux idées que de nos jours l'on inculque aux étudiants dans les universités. Déjà à ce niveau, on peut remarquer que M. Loubaris n'a pu profiter des ouvrages en circulation ; certes, il a dû se résoudre à faire une lecture de ce qui est courant, mais aussi, et surtout, - d'où l'utilité de son travail - des ouvrages en langues arabe et française qui traitent de la question du pouvoir et de la pensée politique en Islam. Ce n'est qu'ainsi qu'il pouvait traiter du constitutionnalisme et de la politique dans la raison islamique.

Se présentant en trois parties, l'ouvrage débute par un rappel très succinct de l'élaboration historique des idées politiques et du constitutionnalisme où il est question du classicisme en la matière. C'est un survol éclair mais obligé de la période.

Puis, et c'est là que l'on commence à sentir le fond du sujet, l'auteur s'attache aux prémisses de l'édification de la Umma islamique et à quelques auteurs qui ont marqué la période qui s'étend du huitième au quatorzième siècle. De Ibn Al-Muqaffa (729-765) à Ibn Khaldun

(1332-1398) en passant par l'incontournable Al Mawardi (974-1058), il donne des résumés fort évocateurs de l'œuvre de chacun de ces penseurs dont les idées bien que connues pour l'essentiel, demeurent perdues sous les herbes et les ronces.

Enfin, dans une troisième partie, l'auteur se penche sur le constitutionnalisme islamique entre la raison et la foi. Dans cette partie, c'est principalement la notion d'Etat de droit qui est à l'honneur dans la pensée politique islamique, mais surtout son étude à la lumière d'écrits d'auteurs tels Jamaladdine Al-Afghani (1839-1898) et Allal El Fassi (1910-1974) ou Mohammed Bel Hassan Ouazzani (1910-1978).

Peut-on rendre compte d'un ouvrage sans émettre quelques appréciations qui dépassent la simple présentation ? Une préface, pour honorer son dédicataire, ne doit-elle pas être critique ou du moins suggestive ?

Autant la contribution de M. Loubaris soulève des questions en rapport avec l'histoire des idées politiques, autant elle exhorte à creuser davantage leur lien avec tout ce l'on peut extraire des écrits des auteurs musulmans auxquels il s'est référé.

Sans doute lui revenait-il de le faire, mais de sa part, cela aurait nécessité une approche foncièrement différente de celle qu'il a adoptée, une lecture croisée des œuvres bien connues et d'œuvres enfouies dans le passé pour ne pas dire ensevelies dans l'oubli. Il ne serait pas sans intérêt d'exhumer certains des écrits de tous ces auteurs pour en comparer la teneur avec le contenu des idées que l'on enseigne dans les précieux ouvrages d'histoire des idées politiques. Cela serait une preuve supplémentaire de l'universalité de la raison et de la sagesse. Le travail

de M. Loubaris qui en même temps qu'un cri du cœur, se dresse comme une sorte de signalisation qui oriente vers des pistes autres que celles que tout le monde connaît et emprunte, aura donc servi à attirer l'attention sur un aspect connu, mais non suffisamment exploité, de l'histoire des idées politiques dans la culture arabo-musulmane.

Mohammed Amine BENABDALLAH

Professeur à l'Université Mohammed V

Rabat-Souissi